

# Courrier des Lecteurs

Monsieur André COURBET, 2, Haut Rivage, rue Jean XXIII, 54130 SAINT MAX, nous adresse  
un texte commenté sous le titre:  
**Voltaire, Mme du Châtelet et l'ermite, frère Macaire**

En 1742, Voltaire se trouvait au château de ses amis le marquis et la marquise du Châtelet à Cirey-sur-Blaise (actuellement en Haute-Marne). Il avait trouvé refuge, depuis 1734, à Cirey-sur-Blaise pour s'éloigner des menaces que représentaient, pour lui, les lettres de cachet de Louis XV, roi de France. Le 10 janvier 1742, de Cirey, il adresse une lettre<sup>1</sup> à son ami René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson (Paris 1694-id. 1757), chancelier du duc d'Orléans, à l'époque, et qui deviendra, en 1744, secrétaire d'état aux affaires étrangères durant la Guerre de la Succession d'Autriche.

Voici les termes du début de cette lettre :

*Frère Macaire et Frère François se recommandent, Monsieur, à vos bontés. Frère Macaire est*

*un petit ermite qui ne sait pas son catéchisme, mais qui est bon, doux, simple, qui gagne sa vie à nettoyer les vieux tableaux, à recoller les vieux châssis, à barbouiller des fenêtres et des portes. Il demeure dans les bois de Doulevant, l'un de vos domaines voisins de Cirey et passe dans le canton pour un bon religieux attendu qu'il ne fait point de mal, et qu'il rend service*

*Son ermitage est une petite chapelle appartenant à Monsieur le duc d'Orléans. Il voudrait bien une permission d'y demeurer et d'être fixé ; il y a, je crois, à Toul une espèce de général des ermites qui les fait voyager comme le diable de Papefiguière<sup>2</sup>, et frère Macaire ne veut point voyager. Mme du Châtelet qui trouve cet ermite un bon diable, serait fort aise qu'il restât dans sa chapelle d'où il viendrait quelquefois travailler de son métier à*

*Cirey. Si donc Monsieur vous pouvez donner à frère Macaire une patente d'ermite de Doulevant, ou une permission telle quelle de rester là comme il pourra, Madame du Châtelet vous en remerciera et Dieu et Saint-Antoine vous béniront*

*Quant à frère François<sup>3</sup>, c'est moi, Monsieur qui suis encore plus ermite que frère Macaire, et qui ne voudrais pas sortir de mon ermitage que pour vous faire ma cour. J'y vis entre l'étude et l'amitié, plus heureux encore que frère Macaire, et si j'avais de la santé, je n'envierais aucune destinée, mais la santé me manque, et m'ôte jusqu'au plaisir de vous écrire aussi souvent que je le voudrais. Au lieu d'aller à Paris nous allons, Soeur Emilie<sup>4</sup> et frère François, en Franche-Comté au milieu des neiges et des glaces...*

Voltaire terminera sa lettre par cette phrase : *Frère François priera Dieu pour vous avec un très grand zèle et très efficace.*

Nous retrouvons, dans cet extrait de lettre, Voltaire égal à lui-même, c'est-à-dire caustique mais prêt à défendre une cause juste et humaine. Il est pourtant curieux de trouver Voltaire attentif aux besoins d'un ermite. Il est vrai qu'il parle au nom de Mme du Châtelet, du moins l'écrivit-il.

L'intérêt de cette lettre, surtout, est de montrer de quels moyens disposaient les pauvres ermites du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour vivre, déchirés entre la nécessité de rechercher par quelque activité, la satisfaction de leurs besoins matériels, et leur règle spirituelle rigoureuse.

Frère Macaire<sup>5</sup> dont le nom est évoqué dans cette lettre,

1. VOLTAIRE, *Correspondance*, t. II, La Pléiade 1977, p. 610-611.  
2. Personnage de Rabelais dans *Pantagruel*, t. IV, XL-VL-XL-VII.  
3. Voltaire se nomme *frère François* par badinage et dérision. Voltaire s'appelait en réalité

François-Marie Arouet.  
4. Soeur Emilie, l'égérie de Voltaire. Madame du Châtelet, la belle Emilie, qui est avec lui à Cirey-M du Châtelet, lui est aux armées. La belle Emilie mourra, à Lunéville, en 1749, lors du second

séjour de Voltaire à la cour de Lorraine. Elle est restée inhumée, depuis, sous une dalle noire anonyme à l'entrée de l'église Saint-Jacques à Lunéville.  
5. Frère Macaire participera à l'assemblée annuelle des ermites

de sa congrégation, à l'ermitage du Val-des-Nonnes, le 2 mai 1747. Il mourra sans doute, avant le 26 mai 1764, date à laquelle un novice prit l'habit et le nom de frère Macaire. (ADMM H 2352)

était un des ermites de la Congrégation de Saint-Antoine du diocèse de Toul. Cette congrégation avait été créée par Michel Legrand un ancien militaire qui fera bâtir, et qui bâtit lui-même, à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle deux ermitages : l'ermitage Sainte-Anne, situé sur le territoire de Vitrimont, près de Lunéville où il mourra en 1706, et l'ermitage Saint-Joseph sur le territoire de la paroisse de Messein

Les ermites de la congrégation avaient un supérieur général qui était, bien souvent, le vicaire général de la cathédrale de Toul.

6. J Bombardier et A M Lepage, *Histoire des soeurs de la Doctrine Chrétienne de Nancy. Pour l'éducation des filles à la campagne.* T I. : *Les soeurs Vatelotes du diocèse de Toul XVII-*

Celui de 1742 devait être l'éminent chanoine du chapitre de la cathédrale, Jean Vatelot, né à Bruley en 1688, et mort à Toul en 1748, et qui fut le promoteur de l'enseignement des filles à la campagne<sup>6</sup> Les ermites devaient suivre une règle ou Institut qui fut édité, la première fois, en 1708, à Toul, chez la Veuve d'E. Rolin, imprimeur et marchand-libraire<sup>7</sup>.

Les ermites de la congrégation disposaient d'un noviciat à l'ermitage du Val-des-Nonnes dont les ruines se trouvent sur le territoire de Pagney-

XVIII<sup>ème</sup> siècles On peut voir le portrait de Jean-Baptiste Vatelot, dans l'ouvrage indiqué ci-dessus et sa plaque tombale dans le cloître de la cathédrale de Toul

7 La règle des ermites énonçait

derrière-Barine Cet ermitage appartenait aux moines Prémontrés de l'abbaye de Rangéval, abbaye située sur le territoire de la commune de Corniéville, non loin de Commercy.

Frère Macaire était ermite à l'ermitage Notre-Dame-des-Prés où vécut le comte Moret et qui se trouvait entre Doulevant-le-Château et Arnancourt (Haute-Marne). Il ne subsiste, actuellement, que quatre petits pans de murs très bas de l'ermitage Il comportait une chapelle, une petite maison et une source qui, selon la tradition, possédait

que *la fréquentation du monde était pernicieuse* et elle leur enjoignait de quitter leur ermitage, aussitôt que leur supérieur général l'aurait ordonné *sous peine d'être congédié de la congrégation et du*

des vertus miraculeuses.

Au moins jusqu'à la Révolution, une procession se déroulait, le 25 mars de chaque année, pendant laquelle les pèlerins allaient puiser de l'eau. Les *propriétés fébrifuges* de la source devaient être efficaces si l'on sait que les murs de la chapelle étaient garnis de béquilles de malades, au moment de la vente de l'ermitage, comme bien national, au district de Joinville, le 19 février 1794 (1<sup>er</sup> ventôse de l'an II), pour 2850 livres La propriété ne comprenait, alors, que 25 ares 32 centiares<sup>8</sup>

diocèse

8 Les précisions données ici, sur l'ermitage Notre-Dame-des-Prés, sont extraites du livre d'Hubert Saget *Voltaire à Cirey.* Le Pythagore, 1993 p 85-86.